



AMENAGEMENT HANGAR POUR TRANSFERT ATELIERS MUNICIPAUX

Règlements de consultation (RC)

*Marché à procédure adaptée N° : 2019-01  
(Code des marchés publics – Art. 28 –  
Décret n° 2009-1986 du 2 septembre 2009 – art. 2)*

Mai 2019

1. IDENTITE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
3. RECEPTION DES OFFRES.....	3
4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES .....	6
5. RENSEIGNEMENTS ET RECOURS.....	6

## 1. Identité du Pouvoir Adjudicateur

Personne publique : Collectivité territoriale  
Dénomination officielle : Commune de Droue-sur-Drouette  
Ordonnateur : Monsieur le Maire, Jean-Pierre GÉRARD  
Adresse : 1 rue de la Mairie, 28230 Droue-sur-Drouette  
Tel : 02 37 18 08 25 – Fax : 02 37 18 08 29  
Courriel : mairie.droue.sur.drouette@wanadoo.fr

## 2. Objet de la consultation

La consultation porte sur l'aménagement du hangar pour le transfert des ateliers municipaux, dénommée "La Grange".

Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics). L'appel à la sous-traitance par le titulaire n'est pas autorisé dans ce marché.

L'allotissement du marché n'est pas prévu.

La durée du marché est comprise de sa notification au titulaire à l'acceptation (réception) de la prestation conformément au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par le pouvoir adjudicateur.

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise de celles-ci.

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Règlement de consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

L'avis d'appel à la concurrence est téléchargeable sur la plateforme Internet des marchés publics de la commune de Droue-sur-Drouette : <https://www.amf28.org/drouesurdrouette>.

## 3. Réception des offres

Les offres devront être transmises sous forme **dématérialisée** avant le :

**vendredi 21 juin 2019 à 23h59.**

### **Remise de l'offre dématérialisée :**

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [www.am28.net/drouesurdrouette](http://www.am28.net/drouesurdrouette)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”

**La signature électronique des pièces n'est pas exigée.** Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*\*) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

***Copie de sauvegarde :***

L'offre peut être doublée d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clé USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
1 rue de la mairie

AMENAGEMENT HANGAR POUR TRANSFERT ATELIERS MUNICIPAUX  
22 mai 2019

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

***Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés :***

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :

MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)

Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple

LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

EDGE

Firefox 42 et +

Firefox ESR 45 et +

Google Chrome 47 et +

L'offre devra comprendre les pièces suivantes :

- Lettre de candidature - (peut être présentée sous la forme d'un formulaire DC1)
- La présentation de l'offre. À cet effet le formulaire DC3 pourra être utilisé.
- Le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) dont l'exemplaire original conservé par la commune fait seul foi.
- Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) dont l'exemplaire original conservé par la commune fait seul foi.
- Le RC (règlement de consultation) dont l'exemplaire original conservé par la commune fait seul foi.
- Une attestation d'assurance.
- Le planning de réalisation des travaux et la date de démarrage.

Conformément à l'article 45 du code des marchés publics, seront exigés les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Une visite sur place sera organisée le mardi 11 juin 2019 à 10h00 sur le lieu des travaux au 19 rue de Chaleine.

#### 4. Critères de sélection des candidatures

La réponse des candidats à la présente consultation devra faire apparaître de manière significative les réponses aux besoins de la commune formulées au travers du CCTP.

La réponse devra permettre d'identifier clairement les points clés de la réalisation en regard du CCTP.

Après avoir vérifié la recevabilité des offres, l'offre sélectionnée sera la plus économiquement avantageuse, pondérée par les critères suivants :

- Qualité technique de l'offre sur un total de 50 points.
- Prix, total 40 points selon la formule suivante :  $40 \text{ points} \times (\text{Offre au meilleur prix} / \text{Offre du candidat})$ .
- Délai de réalisation en nombre de jours sur un total de 10 points selon la formule suivante :  
 $10 \text{ Points} \times (\text{Nombre de jours de réalisation de l'offre la plus rapide} / \text{Offre du candidat})$ .

Conformément à l'article 59 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recevoir les candidats pour un entretien précisant ou complétant la teneur de leur offre.

#### 5. Renseignements et recours

Les demandes de renseignements sont à adresser via le profil acheteur.

La juridiction compétente pour traiter des éventuels recours portant sur ce marché est le Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1.